L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 20 JANVIER.

VAPEURS.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

[illegible] COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE [illegible] correspondant avec les Paquebots de [illegible]

Passage dans une cabine 1er pont avant et cabine 2e pont arrière de la Nlle-Orléans à St-Nazaire, $200 en or. Passage dans une cabine 2e pont avant..... 160. Passage d'entrepont ..... 100. Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas. Les enfants de 3 à 8 paient quart de place. Les enfants de 8 à 12 paient demi place. Au-dessus place entière.

Les [illegible] des passagers paieront les prix établis par le tarif pour les billets d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques, avec une diminution de 25 p% sur le prix de [illegible] versée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à [illegible] premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour sur les navires de la Compagnie.

Les [illegible] des passagers d'entrepont sont celles de la [illegible]

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 15 de chaque mois pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre St-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage, s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, Agent,
16 nov—1an—1th 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

EUROPE,	capt. Lemaître,	Samedi 9 janv
VILLE-DE-PARIS	capt. Surmont,	Samedi 23 janv
PEREIRE,	capt. Duchesne,	Samedi 6 fév.
ST LAURENT,	capt. Bocande,	Samedi 20 fév.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin) payable en or ou son équivalent en papier.

POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $140. Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord
Première cabine, $145 | Seconde cabine, $88.
Troisième cabine $35, et en comprenant le billet de chemin de fer, $37.

Les bagages seront marqués pour Paris. Suivis médicaux gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.
5nov—1th V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Partant du Pier No 45 North River, New-York,
TOUS LES SAMEDIS,
à UNE heure précise de l'après-midi.

Vitesse et excellents aménagements.

PREMIERES CHAMBRES, PAIEMENT EN OR.

A Queenstown et Liverpool, de New-York......		$100
A Londres,	do	105
A Hambourg,		
A Havre et à Brême,	do	110
A Paris,	do	115

ENTREPONT, PAIEMENT EN MONNAIE COURANTE.

A Queenstown et Liverpool, de New-York......	$35
A Londres,	40
A Havre et à Paris	40
A Brême ou Hambourg	40

BILLETS PAYÉS D'AVANCE, DE LIVERPOOL OU QUEENSTOWN, (entrepont): $40, en monnaie courante.

Il sera fait un escompte de 10 pour cent sur les billets de premières chambres, au retour.

Nous sommes prêts à vendre des traites à vue de 1 livre sterling et au dessus sur la "Provincial Bank" d'Irlande et des différentes succursales.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
1sept— No 190, rue de la Commune.

COMPAGNIE DE VAPEURS Hambourgeoise-Américaine.

COMMUNICATION DIRECTE ENTRE LE HAVRE ET LA NLLE-ORLEANS.

Les magnifiques vapeurs de la Compagnie AXONIA, cap. Kier, BAVARIA, cap. Meyer, TEUTONIA, cap. Barends,

partiront de

la Nlle-Orléans	du Havre	de Hambourg
BAVARIA, 10 Déc.	4 Nov.	1er Nov.
TEUTONIA, 10 Jan.	4 Déc.	1er Déc.
SAXONIA, 10 Fév.	4 Janv.	1. Déc.

prenant des passagers pour la Havane, la Nouvelle-Orléans, le Havre, Londres, Southampton et Hambourg, à des prix suivants:

De Hambourg ou du Havre.	De la Nlle-Orléans ou la Havane.
Première cabine.. $150 00	Première cabine.. $165 00
Deuxième cabine. 112 50	Entrepont 45 00
Entrepont 46 00	

Payable en or.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
1ère cabine, $30 en papier. | Entrepont, $40 en papier.

Le fret de Hambourg à la Nouvelle-Orléans sera de $2 [illegible] pour le tonneau.

On signe des connaissements pour St-Pétersbourg, Moscou, Riga et autres ports du continent.

MAIRY & CO.,
Agents généraux, 161 rue de la Commune.
WILLIAMS, RUPERTI & CO.,
Agents généraux, 60 rue Carondelet.
D. HEDMANN, Brême.
C. B. RICHARD & BOAS,
Agents généraux de passage de la Compagnie,
25 sont— No 6, rue Barclay, New-York.

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

GEN'L GRANT,	Capt. H. S. Quick.
CRESCENT CITY,	Capt. E. W. Holmes.
SHERMAN,	Capt. W. P. Henry.
GEN'L MEADE,	Capt. A. W. [illegible]
UNITED STATES,	Capt. Geo. L. Norton.

partant de New-York et de la Nlle-Orléans.

Le steamer

CRESCENT CITY,
Commandant E. W. Holmes,

Partira de son wharf, au bas de la rue Jefferson, le DIMANCHE, 31 janvier à 8 heures A. M.

Ces steamers ont [illegible] aménagements. Passage .... $60 00.

On signe des bills de connaissement pour Liverpool. Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No [illegible]

Le SHERMAN suivra le CRESCENT CITY et partira DIMANCHE, 7 février, à 8 A. M.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.

Le steamer
MARIPOSA,
E. Kemble, commandant.

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse le SAMEDI, 30 janvier, à 8 heures P. M.
Passage.............. $60

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements à LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Louis—1an Rue Carondelet, No 41.

AVIS.

CONFORMÉMENT à un ordre de l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 14 octobre 1868, les soussignés, nommés commissaires par ladite Cour, à la requête de la ville de la Nouvelle-Orléans, et conformément à une résolution du Conseil de cette ville, portant le No 144 (nouvelle série) approuvé le 6 juillet 1868 dans le but de faire une estimation et un assessment pour l'ouverture de la rue [illegible] dans le Troisième District, de la rue Louisa à la rue Cong [illegible] suivant un plan dressé par C. A. De Armas, dont copie est enregistrée, etc. D'après l'ordre précité il est proposé d'ouvrir la rue suivante, savoir: La rue Casacalvo, de la rue Louisa à la rue Congrès, sur une distance de 913 pieds 6 pouces et 7 lignes, sur une largeur uniforme de 46 pieds 4 pouces et [illegible]

La dite rue devant être ouverte suivant le plan déposé pour référence spéciale.

Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées, que les soussignés commissaires ont déposé au greffe desdites estimations et assessments concernant l'ouverture de la dite rue, avec un plan y annexé au greffe de la dite Quatrième Cour de District, pour y être inspectés par les intéressés, et que le rapport desdites estimations et assessments par les dits commissaires seront présentés à ladite Cour pour y être confirmés formellement à la loi, le lundi, 8 février 1869.

Toutes les personnes dont les droits ou intérêts pourraient se trouver affectés, pourront exposer spécialement leurs objections par écrit, dix jours après la dernière publication de cet avis, leur dites objections devant être déposées et enregistrées au greffe de la dite Quatrième Cour de District, afin que les dits commissaires puissent reprendre en considération et altérer ou amender leurs dites estimations et assessments s'il le jugent convenable, avant de les présenter pour être confirmés à la loi.

JULES BENIT,
H. DUCATEL,
THOS. THEARD, } Commissaires.

AVIS

CONFORMÉMENT à un ordre de l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 18 octobre 1868 les soussignés, nommés commissaires par ladite Cour, à la requête de la ville de la Nouvelle-Orléans, et conformément à une résolution du Conseil de ville, portant le No 141 (nouvelle série) approuvé le 8 juillet 1868, dans le but de faire une estimation et un assessment pour l'ouverture de la rue St-Ferdinand dans le Troisième District, de la rue St-Ferdinand à la rue Montégut, suivant un plan dressé par C. A. De Armas, dont copie est enregistrée, etc. D'après l'ordre qui précède il est proposé d'ouvrir la rue suivante:

La rue Moreau, de la rue St Ferdinand à la rue Montégut, sur une distance de 444 pieds, 9 pouces et [illegible] sur une largeur uniforme de 46 pieds 8 pouces et [illegible]

Ladite rue devant être ouverte suivant le plan déposé pour référence spéciale.

Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées, que les soussignés commissaires ont déposé au greffe desdites estimations et assessments concernant l'ouverture de ladite rue, avec un plan y annexé, au greffe de ladite Quatrième Cour de District, pour y être inspectés par les intéressés, et que le rapport desdites estimations et assessments par lesdits commissaires seront présentés à ladite Cour pour y être confirmés conformément à la loi, le lundi, 8 février 1869.

Toutes les personnes dont les droits ou intérêts pourraient se trouver affectés pourront exposer spécialement leurs objections par écrit, dix jours après la dernière publication de cet avis, lesdites objections devant être déposées et enregistrées au greffe de ladite Quatrième Cour de District, afin que lesdits commissaires puissent reprendre en considération et altérer ou amender leurs dites estimations et assessments s'il le jugent convenable, avant de les présenter pour être confirmés conformément à la loi.

JULES BENIT,
H. DUCATEL,
THOS. THEARD, } Commissaires.

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

CAPITAL $500,000

BUREAUX, RUE DU CANAL, No 162, NOUVELLE-ORLEANS.

— Directeurs —

J. Pemberton,	W. S. Pike,	Ed. Rigney,
A. Tyler,	J. W. Hincks,	Alexander Marks
C. H. Slocomb,	A. Thompson,	C. E. Girardey,
P. Dunonde,	S. B. Potts,	W. B. Schmidt,
Geo. A. Fosdick,	Edw. Barnett,	Marshall J. Smith.

JOSEPH ELLISON Président. W. S. PIKE, Vice-Président. [illegible] Secrétaire. W. F. HARPER, Sec.

Médecins examinateurs.
Dr S. A. Moss, Dr [illegible]
Dr J. Lemonnier, Dr [illegible]
Dr J. Hempden Lewis, Dr [illegible]
G. A. Breaux, avocat.

La Compagnie émet TOUTE ESPECE D'ASSURANCE SUR LA VIE — Assurance collective [illegible] [illegible]

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

Fonds capital ....
avec privilège de l'augmenter jusqu'à $[illegible]

Bureau No 26, rue du Canal, [illegible], à l'angle des rues Canal et [illegible]

[illegible] Président; J. M. LAPEYRE, [illegible]

Pour Wheeling et Pittsburg.

Bateau régulier de Wheeling et de Pittsburg.

Départ MERCREDI, 27 janvier, à 5 h. P. M.—Pour Pittsburg, Wheeling, Portsmouth, Maysville et tous les points de la rivière Ohio.—Le bateau à vapeur
LEONIDAS, capitaine Ed. Evans
Partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
C. G. WAGNER, No 23 rue Natchez.
27jan—1 J. F. ALLEN & CO., No 110 rue Gravier.

Pour le Bayou de Glaize.

Pour Bayou de Glaize.

Départ MERCREDI, 27 janvier à 5 h. P. M., pour le BAYOU DE GLAIZE, le bateau à vapeur CLEOPA, d'un faible tirant d'eau, [illegible] partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAS. LEAKE,
22 janv—1m No 6 de la rue Tchoupitoulas.

Les Attakapas et l'Atchafalaya.

Pour Washington et Attakapas.

PAQUEBOT — Départ une fois par semaine. Pour Washington, Atchafalaya. Le beau bateau à vapeur EVENING STAR, capt. J. M. Thompson, [illegible] Wilkins, commis, part de la Nouvelle-Orléans tous les SAMEDIS à 5 heures P. M., part de Washington tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin. Le fret est l'objet d'une attention toute particulière.

S'adresser à bord ou à
J. LEAKE,
22 jan—1m No 6 de la rue Tchoupitoulas.

Pour Baton-Rouge.

POUR BATON ROUGE.

Trois voyages par semaine.

Le nouveau bateau à vapeur
DAN ABLE,
B. F. Gross capitaine, J. G. Landry, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS, à 5 heures du matin, et partira de Baton Rouge tous les LUNDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 7 heures A. M.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
SINNOTT & ADAMS,
20 janv— 26 Commercial Place.

ARRANGEMENT D'HIVER—Service deux fois par semaine—Pour Lobdell's Store, Baton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et tous les débarcadères de la côte. Le bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine W. E. Rance, commis, Las. Bayhi et J. M. Hodgkinson, part de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M., et les DIMANCHES, à 5 heures du matin. Il part de Lobdell's Store tous les JEUDIS et descend le fleuve dans le jour. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
JAS. LEAKE,
27déc—1m No 6 de la rue Tchoupitoulas.

La Côte et le Bayou Lafourche.

Arrangement permanent.—Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Lockport, deux fois par semaine—Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les lundis, à midi, et les jeudis, à 5 heures P. M. Départ de Lockport, tous les mardis, à 5 heures du matin, et les vendredis à 5 heures du matin. Le bateau à vapeur ROSE FRANKS, d'un faible tirant d'eau, capitaine Joe Dufresne, commis J. L. [illegible] et F. Dufresne, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Lockport, Thibodeaux, Napoléonville, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires. Pour fret ou passage s'adresser à bord.

Ligne du Crescent entre la Nlle-Orléans et Lafourche, ainsi que la Côte.

Le beau bateau à vapeur FLICKER, capt. Duval Comeaux (N. B. Dugas, commis) part de la Nlle-Orléans pour les endroits ci-dessus tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir.

Retour: le VENDREDI et le LUNDI, avant la nuit. 9janv—1m

Paquebot de Lafourche et de la Côte.

Le NEW ERA, capitaine Dugas, commencera le service le 10 novembre [illegible] de la Nlle-Orléans les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à midi, et [illegible] les MERCREDIS VENDREDIS et LUNDIS.
14 jan 1m A. DUGAS.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine Joe. F. Amedee, commis E. A. Chapel, part de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures du soir et les VENDREDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les MERCREDIS et les DIMANCHES pendant le jour. Le bateau va jusqu'à Lockport.

Les expéditeurs seront responsables des freight bills pour Lockport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 5janv—1m

Paquebot régulier de la Nlle-Orléans, de la côte et de Lafourche.—Trois voyages par semaine.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capt. Dinvant, commis T. Nicols, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 10 heures. Il descend la côte, dans le jour, tous les Mercredis, Vendredis et Dimanches. Les planteurs peuvent être assurés que le POWELL continuera le service.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
27janv—1m

NATCHEZ.

Paquebot de Natchez. Jour de départ les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Le beau bateau à vapeur WILD WAGONER, capitaine W. B. Richardson, commis J. C. Libano, partira pour Natchez, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M. GEO. D. HITE, Agent,
5 déc— No 17 de la rue Tchoupitoulas.

Pour Vicksburg.

Bateau régulier de la malle des Etats-Unis.
POUR VICKSBURG.

Jour de départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Donaldsonville, Plaquemines, Baton-Rouge Bayou Sara, Bas-Atchafalaya, la Rivière Rouge, Natchez, Waterproof, Rodney, St-Joseph, Grand Gulf, Vicksburg et tous les débarcadères intermédiaires.—Le magnifique bateau à vapeur BELLE LEE, T. P. Leathers, capitaine, Augustin Martin et Samuel Ayles, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il se reliera, à Vicksburg, avec les beaux "Calumet" et "Coun ess", qui partent pour les rivières Tallahatchie et Yazoo. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
C. G. WAYNE,
20 janv No 35 de la rue Natchez.

Pour Mandeville.

Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans et de Mandeville—Pour Mandeville, Louisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer CAMELIA, très bon marcheur et à basse pression, de la malle des Etats-Unis, capitaine W. L. Comeau, partira, pour les ports ci-dessus, les LUNDIS et JEUDIS, à l'arrivée du train de 10 heures du matin; les MARDIS à l'arrivée du train de midi; et les SAMEDIS à l'arrivée du train de 3 heures de l'après-midi. Au retour, il partira de Old Landing, à 6 heures du matin, les MARDIS et les VENDREDIS; de Madisonville, les LUNDIS et JEUDIS, à 5h heures du matin.

Les voyages ci-dessus se feront régulièrement à moins que le mauvais temps ou le peu de profondeur des eaux n'y mettent obstacle.

Le CAMELIA n'ira pas, pour le moment, plus loin que Old Landing, sur le Tchefuncta.
COHEN M. SOREA, agent,
Sbavril—1an No 18, rue Union.

Pour la Rivière Rouge.

PAQUEBOT DU SAMEDI.

Pour la Rivière Rouge.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M. POUR CAMPTE, Natchitoches, St-Maurice, les débarcadères Parsons, Montgomery, Dupré, Saxton, Pineville, Alexandrie, Echo; les débarcadères Norman, Barbin et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur

STONEWALL,
capitaine John C. Dowty.
Wm. Culberson et Thos. J. Dowty commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les SAMEDIS. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
GEO H LORD agent,
10 jan—1m No 70 de la rue Gravier.

Opelousas

Partant tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M.

POUR OPELOUSAS WASHINGTON, Fort Barré, et tous les débarcadères de la côte, la rivière Atchafalaya, et le Bayou Courtableau—Le bateau à vapeur, d'un faible tirant d'eau,

ANNIE WAGLEY,
W. Burton, capitaine. M. Kenbon, commis.

Partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J M. JOHNSTON, 25 Vieille-Levée.
5 déc—

La Côte et Bayou Sarah.

LE bateau à vapeur [illegible] hebdomadaire de la Nouvelle-Orléans, de la côte et du Bayou Sara, Wm [illegible] capitaine W. B. Greathouse, commis A. J. [illegible] aidé de MM. H. Landry et E. Fortin, partira de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin, à partir de vendredi prochain, 4 septembre 1868. Il quittera Bayou Sara tous les MARDIS et tous les SAMEDIS soir. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
E. O. MELANCON,
20 août— No 11 de la rue Conti.

[illegible]

COMPAGNIE DU

Grand Chemin de Fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

PASSAGE—DEPARTEMENT GENERAL,
Nlle-Orléans, 1 janvier 1869.

Avis Spécial.

L'ATTENTION des voyageurs est appelée sur la réduction suivante des prix du passage pour les points ci-après nommés par la voie du Chemin de fer N. O. et de Jackson.

Passage de 1ère classe:

Pour Vicksburg	$19 00
— Memphis	18 00
— Cairo	25 00
— Chicago	32 00
— Cincinnati	32 32
— St-Louis	32 00
— Louisville	32 75
— Détroit	40 50
— Les Chutes du Niagara	52 75
— Buffalo (N.-Y.)	52 25

T. S. WILLIAMS,
5jan—1m Surintendant-Général.

[illegible]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA

Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES DU MATIN A. M. et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, pourront faire recevoir et délivrer leurs marchandises dans toutes les parties de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Teche, et la livrée à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bœuf, et le Bayou Lafourche, et Terrebonne, sera pris aux stations à vapeur pour toute la saison.

Tout le fret pour le Texas doit être payé en envoyant à l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY,
1erdec— Surintendant.

Société de Bienfaisance et d'Assurance Mutuelle de la Vie
DE LA LOUISIANE.

Directeurs.

J. M. Lapeyre,	W. S. Mount,
John Davidson,	W. B. Pothier,
H. Zuberbier,	Wm McCulloch,
L. E. Marks,	Wm Creevy,
S. F. Schmidt,	T. E. Finlay,
Wm Cooper,	Anthony Sambola,
W. S. Pike,	Patrick Irwin,
David McCoard,	John C. Sinnott,
L. Caulfield,	C. Cavaroc,
Gerard Stith,	W. C. Nichols.

Officiers.

JOHN DAVIDSON	Président.
W. S. PIKE	Vice-Président.
E. W. YOUNG	Secrétaire.
E. A. FOURNIER	Trésorier.

W. S. KOONTZ, Avocat.
W. C. NICHOLS, [illegible]
T. G. FOLSEY, Agent.

Bureau: No 120 rue [illegible]

WASHINGTON EXCHANGE,

[illegible] No 19,

[illegible] entre les rues [illegible] et Canal,

[illegible]

Wm. B. MORRIS & Co.

AGENTS D'ASSURANCE.

37 .... Carondelet 37

ÆTNA, DE HARTFORD.

Actif .... $[illegible]

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif .... $[illegible]

[illegible] DIX MILLE [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

A L'ANGLE DES RUES CANAL ET CAMP.

[illegible] ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirant le 31 décembre 1868:

Sur les risques d'incendie	$[illegible]
Sur les risques de mer	[illegible] 94
Sur les risques des rivières	26,297 61
Total des primes	$426,397 51
[illegible] au 31 décembre 1868	$112,120
Primes remboursées	7,369 42
	122,489 42
Montant net des primes	$300,708 39

Pertes: Sur les risques d'incendie

	$82,361 37	
Sur les risques de mer	52,312 29	
Sur les risques des rivières	5,679 81	
	$121,353 42	
Taxes	13,930 67	
Ré-assurances	5,311 54	
Dépenses, moins le compte d'intérêt	11,150 57	
Intérêts sur scrips non encore payés	27,856	
		180,175 39
Bénéfices		$119,533 19

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets à recevoir pour primes	$7,457 76	
Billets garantis et billets hypothécaires	238,361 65	
Dû pour primes en voie de recouvrement	62,669 37	
Actions de la Compagnie du Gaz, de la Compagnie du Chemin de fer de la ville, Bonds de la ville	150,059 94	
Scrips d'autres Compagnies d'Assurance	98,869 35	
Propriétés foncières	70,668 77	
En caisse	66,996 66	
	695,184 50	
Moins: Dépréciation des susdites valeurs	58,044 46	
Montant net de l'actif disponible		637,010 32
Moins: Intérêts de scrips non réclamés	$5,311 [illegible]	
Intérêts payables sur scrips non encore payés	27,856	
	33,169 36	
		603,840 76

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans, Assermentés et signé par-devant moi ce 19 janvier 1869.
JOSEPH CUVILLIER,
Notaire Public.

A une réunion qui a eu lieu le 14 du courant, les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de QUARANTE pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1868—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 1er mars. Il a été résolu en outre de payer à partir du deuxième lundi de mars 1869, SIX pour cent d'intérêt sur tous les scrips non encore payés.

—DIRECTEURS—

George Urquhart,	Chs. Lafitte,
A. Rocheresu,	M. Payro,
G. W. Babcock,	W. T. Williams,
T. B. Blanchard,	Aug Reichard,
Wm. Stevens,	E. Miltenberger,
J. A. White.	J. Tuyes.

19 janv— 18 janvier 1869.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Sun, de la Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1869.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1868:

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1868, savoir:

Sur les risques d'incendie	$136,974 95	
Sur les risques de mer	37,144 71	
Sur les risques des rivières	21,475 97	
	$195,595 59	
A ajouter—Risques non déterminés pour 1867	$60,413	$247,912 39
A déduire—Risques non déterminés pour 1868	$59,264	
Primes remboursées	3,029 17	$62,293 17
Gains nets sur les primes de 1868		$184,720 47

Pertes payées durant la même période, savoir:

Sur les risques d'incendie	$30,910 40
Sur les risques de mer	15,226 34
Sur les risques de rivière	27,396 04
Dépenses, Taxes, Escomptes sur les primes, comptes de loyers, réassurance, intérêts sur Scrips, et profits et pertes, moins l'escompte et l'intérêt	$[illegible] 51
	$197,321 37
Profits Nets	$87,398 [illegible]

La Compagnie possède l'actif suivant:

Bons consolidés et du chemin de fer de la ville (au plus bas cours de la place)	$251,790
Bons de l'Etat, etc.	15,200
Actions de Banques et de Gas-lights	100,625
Emprunts sur gages	33,916 27
Emprunts sur hypothèques	52,500
Billets à percevoir	7,975
Primes en cours de perception	34,795 65
Scrips d'autres Compagnies d'Assurance	10,351 27
Coupons sur Bon's d'Etat et de Railroads non collectés	18,000
Billets sans cours	4,000
Montant en caisse	124,542 27
Total de l'Actif	$529,679 46

L'état suivant est une copie juste, véritable et correcte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermentés et signé pardevant moi, ce dix-huitième jour de janvier 1869.

A. SHELLEY,
Deuxième Justice de Paix, pour la paroisse d'Orléans.

Le Board des Directeurs a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERET sur les Certificats de Profits dûs; aussi, VINGT-CINQ POUR CENT sur la balance de Scrips de l'année 1864, à partir du deuxième lundi de février 1869. Et il a été déclaré un Dividende de Scrip de SOIXANTE POUR CENT sur le gain net des profits de participation pour l'année terminée le 31 décembre 1868, pour lequel des certificats seront émis à dater du 15 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.
J. G. GAINES, Vice-président.

— Directeurs —

JOHN G. GAINES	E. J. HART,
HENRY RENSHAW,	J. C. RICKS,
H. T. LONSDALE,	I. H. STAUFFER,
S. BISCOE,	J. S. BEES,
J. C. BARELLI,	I. N. MARKS,
HUGH WILSON,	THOS. SLOO.

19 janv—1an—1an1j

Dix-septième état annuel DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle Home de la Nlle-Orléans.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1868:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1868, et compris les risques non expirés de 1867	$310,219 50
Primes sur risques d'incendie	$151,438 27
Primes sur risques de rivières	119,067 80
Primes sur risques de mer	39,734 50
	$310,219 50
En moins—primes remboursées	$1,373 32
En moins—primes sur risques non expirés en 1868	46,754 00
	$48,127 32
	$262,092 24

Pertes payées dans la même période.

Sur risques d'incendie	$58,662 30
Sur risques de rivières	44,196 88
Sur risques de mer	13,733 40
	$116,492 77
Réassurances	4,065 54
Taxes	14,995 20
Intérêts sur scrip, réductions (rebate) en lieu de scrip, dépenses, etc., en moins, l'escompte et intérêt, profits et pertes, etc.	54,884 99
	$190,460 87
	$71,613 37

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$84,673 15
Prêts sur garantie	30,917 00
	$120,990 15
Coupons de l'Etat et de la ville dûs	$17,380 00
Comptes non payés et en voie de recouvrement	66,028 20
Propriétés foncières	38,415 20
Effets à recevoir pour primes	30,000 00
Actions de banque	$127,125 00	3,261 72
Bonds de la ville de la Nlle-Orléans	347,000 00
Bonds de l'Etat de la Louisiane	35,000 00
Bonds de la Compagnie de l'hôtel St-Charles	68,000 00
Actions de la Compagnie Dry Dock Valletta	5,000 00
Scrip d'autres compagnies d'assurance	600,125 00
Actions et bonds suspendus	8,607 00
	270,512 50
	$1,145,114 37

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ALFRED MOULTON, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce 9 janvier 1869.

A. SHELLEY,
Deuxième Juge de Paix, paroisse d'Orléans.

Le Board des Directeurs, à leur réunion régulière qui a eu lieu aujourd'hui, ont adopté, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Résolu, Qu'il soit payé un intérêt de six pour cent sur tous les certificats (non encore payés) de profit de cette compagnie, [illegible] sept février prochain.

Résolu, Qu'il soit déclaré un dividende-scrip de CINQUANTE-CINQ pour cent sur le montant net des primes de participation du [illegible] de l'année expirée le 31 décembre 1868, pour lequel il sera émis des certificats à partir du 15 mars prochain.

Résolu, Qu'il soit payé aux porteurs, à partir du 9 février prochain, VINGT pour cent de l'émission du scrip de l'année 1864.

ALFRED MOULTON, Président.
WM. M. PERKINS, Vice-Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

F. E. Cosvenas,	A. H. May,
B. P. Ewell,	J. M. Allen,
Robert Hare,	Jas. T. Moore,
Wm. Chambers,	Jno. C. Rogers,
A. Moulton,	W. M. Perkins.

19 jan—1m

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL DES AFFAIRES DE la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

Nouvelle-Orléans, 28 mai 1868.

LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1868:

Primes d'incendie, durant l'année	$236,122 [illegible]
Primes de mer	94,[illegible]
Primes de rivières	177,[illegible]
	$507,770 [illegible]
Total net des primes	$447,864 [illegible]
Pertes d'incendie	$80,[illegible]
Pertes de mer	67,074 00
— rivières	38,972 67
Taxes payées	26,015 54
Payé—réassurance et escompte en lieu de scrip	60,108 39
Payé—intérêts, primes remboursées, frais généraux, etc., compris, etc.	97,043 [illegible]
	$369,313 [illegible]
Bénéfice net	$51,[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets recevables	$37,694 36
Prêts sur bons et hypothèques	69,343 33—$106,997 69
En caisse	$104,377 34
Prêts garantis par actions de bourse	63,400 00—$167,977 34
Prêts garantis par actions à terme	$11,300 00
Propriétés foncières	75,000 00
Scrip d'autres compagnies et compte de scrip	45,062 40—$131,372 40
Bons consolidés de la ville	$[illegible]
Bons de la ville	30,000 00
Actions de Banques et autres	190,587 17—$388,587 17
Coupons pour bons de la ville, échus	$4,400 00
Dû pour primes et en voie de perception	41,620 00
	$775,511 00

La Compagnie possède également:

Billets suspendus, actions et bons	$430,[illegible]
Compte de scrip forfaits	7,000
Intérêts non réclamés	$7,000 20

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 28 mai 1868.
PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent, à partir du deuxième lundi de juin prochain, aux porteurs sur les certificats de scrip non encore payés. Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende-scrip de trente-trois et un tiers pour cent sur le montant net des primes ayant droit de participer au bénéfice de l'année expirant le 30 avril 1868. Il sera émis des certificats pour le dividende-scrip, à partir du premier lundi d'août prochain, sans frais du gouvernement.

THOS. A. ADAMS, Président.
SAMUEL KENNEDY, Vice-Présid.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

John Watts,	C. T. Buddecke,
Samuel B. Newman	P. B. Foley,
Wm. Edwards,	A. G. Ober,
P. Sirme,	A. Thompson,
Jno Phelps.	

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS.

FOURTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following STATEMENT:

Premiums received during the year ending 31st May 1868, including unearned premiums of the previous year:

On Fire Risks	$ 812,684 [illegible]
On Marine Risks	288,764 71
On River Risks	50,[illegible]
Total Premiums	$1,151,382 [illegible]
Less Premiums Unearned 31st May, 1868	$238,347 00
Return Premiums	25,471 07—$ 263,818 07
Net Earned Premiums 31st May, 1868	$ 891,564 [illegible]

Losses paid:

On Fire Risks	$271,238 37
On Marine Risks	173,349 58
On River Risks	45,308 96
	$491,098 91
Taxes	39,814 61
Reinsurance, Expenses, Profit and Loss, less interest	195,392 94—$684,814 86
Net Profit	$ 277,329 [illegible]

The Company have the following assets:

Real Estate	$ 138,617 87
Notes Secured by Mortgage	476,687 [illegible]
Notes Secured by Pledge	39,147 [illegible]
Cash on hand	138,479 [illegible]
Premiums in course of collection	94,720 [illegible]
City Bonds	30,000 00
Bank and Railroad Stocks	104,200 00
Bills Receivable	137,154 7
Scrip of Mutual Insurance Companies	48,095 00
Stock of Valletta Dry Dock Company	15,000 00
" Levee Steam Cotton Press	5,000 00
" Marine Dry Dock	5,700 00
" Merchants' Exchange	1,000 00
" Lightering and Wrecking Co.	1,000 00
" Louisiana Equitable Life Ins. Co.	300 00
State Bonds	1,000 00
Total	$1,468,414 [illegible]

Less:

Unclaimed Interest and Dividends payable in July next on all outstanding Scrips of the Company	$101,348 15
Thirty-five per cent. of Scrip issue of 1859, payable in July	70,875 75
Unearned Premiums 31st May, 1868	238,347 00—$380,[illegible]
	$1,087,[illegible]

The above Statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

JOHN PEMBERTON, President.
PAUL FOURCHY, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me, this 9th day of June, 1868.
PAUL W. COLLENS,
Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 8th day of June, 1868, it was resolved to declare a Scrip Dividend of THIRTY PER CENT. on the Net Earned Participating Premiums for the year ending 30th May, 1868, for which certificates will be issued on and after the first day of August next. Also to pay on and after the second Monday in July next THIRTY-FIVE PER CENT. ON THE SCRIP ISSUE OF 1859, and six per cent. interest on all outstanding Scrips of the Company.

DIRECTORS:

John Pemberton,	F. Masson,	David McCoard,
E. Puig,	[illegible]	Pierre Poeta,
Geo. Gregory,	John Munroe Hall,	S. E. Ball,
P. S Wiltz		

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1868, y compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur les risques d'incendie	$812,684 40
Sur les risques de mer	288,764 17
Sur risques de rivière	50,[illegible]
Total	$1,151,382 [illegible]
En moins—Primes sur risques non expirés le 31 mai 1868	$238,347 00
Primes remboursées	25,471 07
	$263,818 07
Montant net des primes au 31 mai 1868	$891,564 [illegible]

Pertes payées:

Sur les risques d'incendie	$271,238 37
Sur les risques de mer	173,349 58
Sur les risques de rivière	45,308 96
	$491,098 91
Taxes	39,814 61
Réassurances, Dépenses, Profits et Pertes, moins intérêts	$195,392 94	$684,814 86
Bénéfice net	$277,329 [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$138,617 87
Billets garantis par hypothèques	476,687 [illegible]
Billets garantis par nantissements	39,147 [illegible]
En caisse	138,479 [illegible]
Actions de banques et de chemins de fer	104,200 00
Primes en voie de perception	94,720
Bons de la ville	30,000 0
Billets à recevoir	137,154 7
Scrips de Compagnies d'Assurances	48,095 00
Actions "Dry Dock Valletta"	15,000 00
Actions de la Presse "Levee Steam"	5,000 00
Actions "Marine Dry Dock"	5,700 00
Actions "Merchants' Exchange"	1,000
Actions "Lightering & Wrecking Co"	1,000 00
Actions "La. Equitable Life Ins. Co."	300 00
Bons de l'Etat	1,000 00
Total	$1,468,414 [illegible]

En moins: Intérêts non réclamés et intérêts à payer en juillet prochain

	$101,348 15
35 0/0 du scrip de 1859 payable en juillet	70,875 75
Primes sur risques non terminés le 31 mai 1868	238,347 00
	$380,[illegible]
Actif net	$1,087,[illegible]

Le tableau écrit est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président.
PAUL FOURCHY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi ce 9 juin 1868
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

A une assemblée des Directeurs tenue le 8 juin 1868, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de TRENTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats seront émis à partir du premier août prochain. Il a été aussi résolu de PAYER, à partir du deuxième lundi de juillet prochain, Trente-cinq pour cent sur le Capital du Scrip de 1859, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips de la Compagnie.

— Directeurs —

John Pemberton,	F Masson,	Pierre Poeta
E Puig,	David McCoard,	S E Ball,
Geo. Gregory,	J J Fernandez,	L F Generes
P S Wiltz	J Munroe Hall	

Banque d'Amérique.

Nouvelle-Orléans, 22 juillet 1868.

CONFORMÉMENT aux sections 24 et 25 de l'acte intitulé "Acte pour établir un système général de Banques Libres dans l'Etat de la Louisiane" approuvé le 14 mars 1853—avis est par le présent donné aux porteurs de Billets mis en circulation par cette Banque, et enregistrés par l'Auditeur conformément à la loi, d'avoir à présenter les dits billets pour être payés à la Banque [illegible] de l'Auditeur de l'Etat, dans le courant [illegible] à partir de cette date, ou à l'expiration de [illegible] les fonds déposés par la Banque pour le [illegible] des billets seront retirés.

J. H. MORTIMER,
Caissier.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant net des PRIMES de l'année expirée le 28 février [illegible] $[illegible]

Primes d'incendie	$[illegible]
Primes de mer	[illegible]
Primes de rivières	[illegible]
	$[illegible] 62

En moins:

Primes remboursées	$ 3,[illegible] 76
Primes non expirées	6,[illegible] 00
Montant net des primes	$[illegible] 67

Pertes payées:

Pertes d'incendie	$[illegible]
Pertes de mer	[illegible]
Pertes sur les rivières	[illegible]
	$[illegible] 14
Escompte en lieu de scrip	34,[illegible]
Taxes et revenus [illegible]	24,[illegible]
Dépenses, loyer, etc., compte d'escompte	32,[illegible]
Six pour cent d'intérêt sur le scrip non payé jusqu'au 1er mars 1869	37,777 00
	$[illegible]
Réservé pour pertes non réglées	$11,277 00

La Compagnie a l'actif suivant qui, d'après le rapport du Comité des finances de la Compagnie, a été adopté par les Directeurs, est déclaré, après déduction des [illegible] être équivalent à un capital comptant de [illegible] savoir:

Placé en propriétés foncières	$[illegible] 11
Placé en hypothèques sur propriétés foncières	70,019 20
Placé en bons de la ville et autres bons	22,[illegible] 00
Placé en actions de banques et autres actions	138,[illegible] 00
Placé en scrip de Compagnie d'assurance	138,[illegible] 00
Prêts garantis	15,[illegible] 00
Billets recevables	46,[illegible] 00
Primes en voie de perception	27,[illegible] 71
En caisse	111,[illegible] 00
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
P. J. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce 23 mars 1868
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai prochain, aux porteurs légaux, six pour cent d'intérêt sur tout scrip non encore payé.

— Directeurs —

Charles Briggs,	A. R. Montgomery,
Ant. Carriere,	A. Lemourt,
Geo. A. Fosdick,	Frank Williams,
B. Brugier,	Thomas Byrne,
Chas. Lafitte,	John Thornhill,
John S. Maunsell,	W. A. Violett,
P. Anderson,	Hugh Macdonald,
Alfred Kearny,	Wm. M. Pinckard,
A. Fariche,	John S. Wallis,
Geo. W. Dunbar,	George Foster,
S. F. Stockmeyer,	Andrew Stewart,
Geo. W. Hyneon,	L. B. Pethier,
Arch'd Montgomery,	John Phinn, Jr.,
Henry J. Vose,	S. Flaggio,
E. Marquese,	James Gallier,
Chas. Weisbaer,	Rudolph Sieg.
R. F. Given.	

LA

COMPAGNIE NATIONALE DE TÉLÉGRAPHE.

UNE NOUVELLE ENTREPRISE, portant le nom de "Compagnie Nationale de Télégraphe," a été organisée. Elle a de précieux privilèges qui lui sont accordés par une loi récente du Congrès pour établir des lignes de télégraphe sur tous les principaux chemins de fer des Etats-Unis. Les actions ayant été émises sur le même principe que celles des "Merchants Union Express Company" qui vient de commencer les opérations. Il s'agit de faire en sorte que les négociants s'intéressent à la nouvelle entreprise, moins pour vendre les actions que de s'assurer du commerce du pays que traversent les lignes.

Le capital doit être de

$10,000,000

représenté par $100,000 actions de

$100 au pair,

Mais le montant à payer comptant est de

$35 par actions,

et sera versé comme suit: un pour cent du montant de la souscription, et rien de plus, jusqu'à ce que toutes les actions soient prises; ensuite, sur appels des Directeurs. Les versements ne devront pas excéder cinq pour cent par mois. Lorsqu'il aura été payé trente-cinq pour cent de la valeur (au pair) des actions, des certificats d'actions seront émis. Ce paiement mettra fin à la Compagnie en [illegible]

Capital de $3,500,000

qui suffira pour l'établissement de lignes doubles jusqu'à tous les presque tous les points qu'ont atteints les monopoleurs actuels.

Les compagnies actuelles de télégraphe du pays ont été consolidées en un énorme monopole; elles gagnent plus de six millions de piastres par an, soit cent pour cent sur le coût de leurs lignes.

Le gouvernement des Etats-Unis a reconnu l'importance du projet de la Compagnie Nationale de Télégraphe, en donnant à celle-ci des privilèges qui n'avaient encore été accordés à aucune compagnie de ce genre. Par exemple, il n'a encore été permis à une compagnie de construire des lignes sur tous les chemins de fer et toutes les routes de malle. La position de la compagnie diffère de celle de toutes les compagnies qui l'ont précédée. La question du droit de passage est à jamais décidée.

Les actions de cette compagnie ne peuvent être vendues ni transférées à une autre compagnie quelconque. La loi du Congrès en vertu de laquelle cette compagnie a été organisée défend tout transfert des privilèges concédés.

Les appels de fonds—Comment ils doivent être faits.

Un pour cent des actions sera exigé au moment de la souscription, et des appels successifs qui ne devront pas excéder cinq pour cent par mois seront faits, par les Directeurs, lorsqu'ils le jugeront nécessaire pour établir les lignes, mais il ne sera pas fait d'appel, après le paiement de cet un pour cent, avant que la souscription totale du capital.

Capital nécessaire pour le moment.

La Compagnie croit qu'il suffira de trente-cinq pour cent du capital pour construire et établir complètement

25,000 milles de Télégraphe

qui relieront entre eux tous les centres de commerce et les points importants des Etats-Unis. Cette opinion repose sur l'évaluation des personnes responsables qui ont offert d'établir les lignes.

La Compagnie Nationale de Télégraphe est organisée en vertu des lois de l'Etat de New York et de privilèges accordés par une loi du Congrès du 24 juillet 1866.

Président—GEORGE B. SENTER, Cleveland, Ohio.

Vice-Président—ROBERT SQUIRES, de la ville de New York.

Secrétaire—GEORGE B. WALTER, de la ville de New York.

BUREAUX de la COMPAGNIE

Nos 64 et 66 de Broadway, New York.

Un montant limité des actions de cette Compagnie est destiné à la Nlle-Orléans. Ceux qui souscrivent en capital seront placés sur un pied d'égalité avec les organisateurs et auront, comme eux, tous les privilèges dont la Compagnie peut et pourra jouir plus tard.

Les souscriptions sont reçues par

DANIEL EDWARDS,

Directeur résident des Etats de l'Alabama, du Mississippi, du Texas et de la Louisiane,

Nos 22, 20 et 22 de la rue Nlle-Levée, Nouvelle-Orléans, Lou.

OU PAR

D. WEBSTER, au bureau de R. G. DUN & CO., No 70 de la rue du Canal.

Les personnes qui prendront des actions sont priées d'en informer le directeur résident, Daniel Edwards, de [illegible]

CONSULAT DE FRANCE
AVIS MENSUEL, JANVIER 1869.

A

Arfaque, Jean-Marie, ex-Kraffing docteur

B

Bertrand Pierre
Boteh Jean-Baptiste
Broussard, Prétron & Cie
Bolger Jean-Marie
Bloch Ch. B & Cie
Bordère Pierre

C

Carcas Jean-Marie
Chaperonne Antoine, Mme Vve, née Eline Bréhaud
Corred, Mme Vve née Rosa Amélie
Coulon Jacques
Coué Bernard
Cuéno Beale

D

De Martigny Achille

E

Evin Char'es
Enderle Charles-Eugène-Joachim

F

Flandre Philippe
Fischer François
Fourier de Chiré

G

Gaulo Hubert
Génny, Elie, Fortuné et Aglae, de la paroisse St-J[illegible]

Gunter, aller
Grasse, aller
Georges Edon

H

Herald Chéton

K

L

Lamille Désiré
Lefèvre Nicolas
Laterga, ou Laterga, Alphonse
Lechêre Nicolas
Lamment, Mme Vve, née [illegible]
Lacouture P A
Liberman, ex-chantre de Nancy, France

M

Moreau Jean
Macaire Philippe
Mahon François-Xavier

N

North Hélène, Mme

P

Pierrad Victor, artiste et agronome
Pellegrin Joseph

Q

Quenneville Pierre-Benjamin

R

Raymond Emile
Reichinger George

S

Sicard H Mme
Segonds Jean
Sellier Joseph-Clément

V

Vredenburgh C W
Vincent Jean-Baptiste
Vota Clément

Etat de la Louisiane.

Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans

QU'IL SOIT CONNU que ce dix-septième jour d'août de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-soixante-huit, et dans la quatre-vingt-treizième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique—Pardevant moi, ANDREW HERO Jr., notaire dûment commissionné et assermenté pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant domicile en ladite ville, en présence des témoins ci-après nommés et soussignés ont comparu les personnes dont les noms figurent ci-dessous, lesquelles parties ont déclaré que, profitant des lois de la Louisiane, elles sont venues par le présent à former une Corporation dans le but [illegible] dans la ville de la Nouvelle-Orléans et d'autres villes de l'Ouest de la Louisiane, sous les règlements suivants:

ARTICLE PREMIER.

Le nom de la Corporation sera la Compagnie [illegible] de la Nouvelle-Orléans; le domicile en sera établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans. La dite Corporation commencera ses affaires dès qu'il aura été souscrit dix mille piastres. Les assignations en cours de procès intentés à la Corporation devront être remises au Président, et si ce dernier était absent de la ville, au secrétaire.

La Corporation aura le pouvoir, le droit de succession, pour son nom de Corporation, pendant vingt-cinq ans; de contracter, de poursuivre et d'être poursuivie en justice, sous son nom de Corporation; de faire et employer un sceau de Corporation, de posséder, recevoir et acquérir des biens meubles et immeubles; de les aliéner et de les hypothéquer, en tout ou en partie, de nommer les Directeurs et les Officiers qu'elle jugera être de son intérêt et convenable de nommer; de faire les règlements qu'exigera la direction des affaires de la Corporation.

ARTICLE DEUXIEME.

Le but de cette Corporation est de réduire les dépenses des consommateurs de gaz de la Nlle-Orléans et des environs, et de l'Est de la Louisiane; de faire améliorer généralement le gaz employé.

ARTICLE TROISIEME.

Tous les droits de Corporation de la Compagnie seront exercés par une Direction et les officiers qu'elle désignera.

La Direction se composera de neuf membres qui auront le pouvoir de porter ce nombre à onze au plus, et ce nombre ainsi augmenté sera le nombre permanent des membres de la Direction.

La Direction sera élue le deuxième lundi de janvier 1870 et, ensuite, tous les ans, par les actionnaires, par la voie du scrutin. Chaque membre de la Compagnie aura le droit à autant de vote qu'il aura payé d'actions, conformément aux conditions ci-après mentionnées. Chaque actionnaire pourra, en cas d'absence, désigner en qualité de représentant un autre actionnaire, qui donnera son vote, non seulement à l'élection des Directeurs et des Officiers, mais encore à toutes les assemblées de la Compagnie. Si l'élection n'avait pas lieu au jour fixé, le Président devra voir à ce qu'il y en ait une dans les dix jours suivants et il donnera avis dans un ou plusieurs journaux publiés dans la ville de la Nlle-Orléans.

Les Directeurs devront, à la première réunion de chaque année, nommer un des leurs Président. Ils devront élire un Secrétaire et un Caissier en même temps, et tous ces officiers resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

La première Direction se composera des actionnaires suivants: Thomas E. Barton, E. M. Zeigler, Charles A. Lobeau, William B. Koontz, William J. Kelly, Alexis Alexander, Albert W. Merriam, John G. Fleming et John Mc[illegible]

ARTICLE QUATRIEME.

Le capital de cette Corporation est fixé à cent mille piastres représentées par mille actions de cent piastres. Un quart de chaque souscription devra être payé comptant, au moment de la signature de ces articles, et le reste dû trois termes égaux payés en billets du souscripteur à trois, six, et neuf mois, à partir de la date de leur signature (avec douze (12) mois de date. Si un souscripteur refuse de payer ses billets à l'échéance, il sera ajouté un montant de dix pour cent à l'échéance, il aura perdu ses droits d'actionnaire, à moins que la Direction ne décide de lui revendre à [illegible] montant sera ou [illegible]

ARTICLE CINQUIEME.

Un actionnaire de cette Corporation ne sera jamais responsable des contrats ou erreurs de la Corporation, aucun défaut de forme dans l'organisation ne pourra annuler cette charte en exposer un actionnaire à une responsabilité excédant le montant de ses actions.

ARTICLE SIXIEME.

Cette charte peut être modifiée, changée ou amendée ou la Compagnie peut être dissoute à une assemblée générale des actionnaires convoquée à cet effet, avec le consentement des porteurs des trois quarts (en montant) des actions représentées à cette assemblée.

Lorsque la dissolution de la Corporation deviendra nécessaire en raison de l'acte des actionnaires, ou de la limitation de la charte ou pour toute autre cause quelconque, ses affaires devront immédiatement être mises en liquidation sous la surveillance de trois commissaires nommés par les Directeurs. Ces commissaires resteront en fonctions jusqu'à liquidation et compte des affaires de la Compagnie et feront la distribution du surplus de fonds entre les actionnaires.

ARTICLE SEPTIEME.

Les noms des actionnaires, leurs résidences et le nombre d'actions de chacun sont déclarés être tels qu'ils sont indiqués dans cet acte d'incorporation.

Les timbres du revenu intérieur des Etats Unis (cinq cents par page) que la loi exige pour cet acte ont été apposés et annulés.

Ainsi fait et passé, dans mon étude, à la Nouvelle-Orléans, en présence de George Cénas et de George Alfred Hero, témoins, qui ont signé avec les parties, le jour et la date ci-dessus.

Signataires de l'original: Jules Brady, A. Alexander, T. S Barton, A. W. Merriam, Jno G Fleming, T M Zeigler, W. Proctor Kelly, W. B. Kountz per J. F. Elliot, C. A Lobeau, John McIntire, et autres. George Cenas, George A. Hero.
ANDREW HERO, Jr., Notaire public.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original déposé parmi mes archives.
Nlle-Orléans, 17 août 1868.
ANDREW HERO, Jr., Notaire public.
20 août—4 dim [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE.

VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

QU'il soit connu que le 3 août de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-huit, et la quatre-vingt-treizième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique—

Pardevant moi, ADOLPHE MAZUREAU, notaire public dans et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins soussignés.

Se sont présentées les parties dont les noms figurent ici, lesquelles déclarent que, profitant des lois de la Louisiane relatives à l'organisation des corporations dans cet Etat, elles s'engagent et par ces présentes, et pour d'autres qui pourraient plus tard devenir membres de cette association, se former en corporation dans le but et sous les stipulations suivantes:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera Société de Bienfaisance d'Aide et d'Assurance de la Vie de la Louisiane. Le domicile de cette Société est établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans. La Société commencera ses opérations quand le nombre des membres sera de [illegible] La Société aura le droit de faire des contrats, de poursuivre et d'être poursuivie en justice, de posséder, acheter, recevoir par donation ou de vendre des propriétés mobilières ou immobilières, de faire et employer un sceau conformément aux lois.

ARTICLE II.

Le but de cette société sera de contracter pour l'assurance de la vie, d'émettre des polices d'assurance de la vie, de faire tout ce qui se rattache à cette sorte d'assurances, conformément aux conditions mentionnées plus loin. La Société aura le droit de réassurer dans d'autres compagnies, si elle le juge convenable, mais à aucun prix ne fera à son crédit.

LE III.

Tous les pouvoirs administratifs de cette Société seront confiés à vingt Directeurs dont cinq formeront un quorum, et à des officiers et commis qu'ils pourront élire. Les Directeurs actuels resteront en fonctions pendant deux ans, à partir de leur nomination. Les Directeurs sont les suivants, nommés pour deux ans à partir du 1er août 1868:

J. M. LAPEYRE,	W. S. MOUNT,
JOHN DAVIDSON,	W. B. POTHIER,
H. ZUBERBIER,	WM. McCULLOCH,
L. E. MARKS,	C. CAVAROC,
S. F. SCHMIDT,	WM. CREEVY,
W. COOPER,	THOS. E. FINLAY,
W. S. PIKE,	ANTHONY SAMBOLA,
DAVID McCOARD,	PATRICK IRWIN,
L. CAULFIELD,	JNO. C. SINNOTT,
GERARD STITH,	W. C. NICHOLS.

S'il survenait, dans la Direction, une vacance occasionnée par le décès, la démission, la mort d'un membre, ou la renonciation à sa qualité de membre, les autres Directeurs procéderont à l'élection d'un successeur. Les Directeurs devront, par l'élection d'un Président, choisir un Président, un Vice-Président, un Secrétaire et un Trésorier. Ils devront en outre élire tous les officiers qu'ils croiront utiles, et ils feront les règlements qui leur sembleront convenables; les pouvoirs des officiers de la Société seront sous la surveillance des Directeurs.

Le Vice-Président devra être membre de la Direction. Il devra présider les comités réunions en l'absence du Président et, si ce dernier, est absent, signer les polices de la Société.

Le Secrétaire, le Trésorier et les employés que désignera le Président devront, avant d'entrer en fonctions fournir des cautions approuvées par les Directeurs et qui garantiront la fidèle administration de leurs emplois.

ARTICLE IV.

Chaque membre admis dans la Société versera dans sa caisse, s'il est âgé de seize (16) à trente (30) ans inclusivement, la somme de dix piastres; s'il est âgé de trente-un (31) à quarante (40) ans inclusivement, quinze piastres; de quarante-un (41) à cinquante (50) inclusivement, vingt piastres; de cinquante-un (51) à soixante (60) inclusivement, vingt-cinq piastres. Chaque membre recevra en échange une police d'assurance pour la vie, qui aura droit aux polices, suivant leur classification, à la mort de cet associé; le montant sera payé par tous les membres, à raison d'une piastre sur chaque membre de la Société. A l'époque de sa mort, comme ce qui aura payé à la caisse quand la police aura été émise, le montant payé sur la police ne devra excéder cinq mille piastres. Lorsque le nombre des membres excédera cinq mille, la contribution de tous les membres sera d'une piastre chacun, et ce montant de la police [illegible] plus que cinq mille piastres. A la mort d'un porteur de police, et tant que la dite contribution excédera cinq mille piastres, l'excédent sera pourvu au pro rata, à la caisse de la Société pour être versé dans un fond de réserve pour chaque membre de la Société.

Sur avis de la mort d'un porteur de police aux officiers de cette Société, accompagné d'un certificat dans l'enquête, il sera procédé à ce que chacun paye une piastre et vingt-cinq cents que chaque membre devra payée au bureau de la Société dans les trente jours qui suivront l'avis. Si le dit membre ne payait pas la dite somme, la police serait forfaite, sera effacé des livres de la Société à moins que, de donner, dans les vingt jours, des raisons satisfaisantes à l'officier qui s'adresse au Trésor. Tout porteur de police qui a forfait sa police pour avoir négligé de payer l'assessment à la mort d'un membre, sera privé de tous les bénéfices provenant des souscriptions antérieures, mais on ne l'empêchera pas de demander une nouvelle police en se soumettant à un examen comme membre.

Toute demande d'admission comme membre devra faire par écrit, aux Directeurs et indiquer le nom, l'âge, la résidence et la profession du candidat. Toute déclaration fausse ou frauduleuse annulera le droit de police. Il ne sera reçu aucune demande, à moins qu'elle ne soit accompagnée du certificat d'un médecin respectable, déclarant que le candidat est en bonne santé, qu'il n'est pas atteint d'affection pulmonaire ou autres affections de ce genre. La Société se réserve le droit, si le certificat est de tout autre médecin que celui de la Société, de faire examiner le candidat par le médecin de la Société, et de leur réserve, pour chaque examen, une honoraire d'une piastre que devra payer le candidat. Tous les transferts de polices devront être faits sur les livres de la Société.

ARTICLE V.

A la mort d'un membre, le secrétaire signalera au médecin qui le fait un porteur de police et réclamera le paiement de la contribution mentionnée dans l'article IV, en insérant dans ce but un avis cinq jours de suite dans un journal de la Nouvelle-Orléans publié en anglais, et dans un journal publié en français. Cette publication sera un avertissement pour chaque détenteur de police, et le défaut de ce dernier au temps et de la manière indiquée dans l'article IV, il perdra tout droit à sa police ainsi que tout autre qu'il pourrait posséder dans l'Association en sa qualité de détenteur de police. Tout détenteur de police qui aura déposé au trésor une somme d'argent convenable à la mort de ses membres en vertu de l'article IV, ne sera pas tenu de suivre la publication fait par écrit un secrétaire l'article de la rue et le numéro de la rue, s'il est domicilié à la Nouvelle-Orléans, sous le nom du bureau de poste le plus rapproché de sa résidence, s'il est domicilié hors de la Nouvelle-Orléans, que ce détenteur de police conservera intact tous ses droits jusqu'à l'épuisement de la somme qu'il aura ainsi déposée, et à partir de cet avis il lui aura été transmis par la voie du bureau de poste le plus rapproché de son domicile, s'il réside hors de la Nouvelle-Orléans. La police ne sera pas forfaite que selon la disposition de l'article IV.

ARTICLE VI

Le Président nommera, à l'expiration du temps de service des présents Directeurs, trois détenteurs de polices qui seront juges d'élection. Ils donneront avis aux détenteurs de polices en insérant à cet effet une annonce dans un journal de la Nouvelle-Orléans, publié en anglais, et, dans un second, publié en français.

ARTICLE VII.

Le Registre de l'Association sera accessible en tout temps aux détenteurs de polices.

ARTICLE VIII.

Si les bénéfices nets de l'Association viennent à dépasser cent mille piastres, la Direction pourra, si elle le juge à propos, distribuer de temps en temps cet excédent aux détenteurs de police individuellement comme dividendes, sur les livres de l'association, dans ce cas-ci, le montant sera déduit de leur compte et chacun ne serviront à payer leurs futures assessments. Les dividendes se payeront aussi bien aux détenteurs, en vertu de l'article IV, que les parties [illegible] cinq mille piastres, pourvu que les détenteurs de police aient été au jour où le dividende aura été déclaré.

ARTICLE IX.

On n'admettra comme membre de l'Association que des personnes âgées de seize (16) à soixante (60) ans.

ARTICLES X.

Aucun membre ne sera responsable des obligations de l'Association au-delà de la somme qu'il devra, suivant sa police ou s'il n'a pas, conformément aux dispositions de l'Article IV.

ARTICLE IX

L'acte d'incorporation pourra être modifié ou amendé et l'Association mise en liquidation par un vote de la majorité des détenteurs de polices représentés à une assemblée générale qui sera tenue après avis dans les journaux, conformément à l'Article IV. S'on entendu que à une majorité des détenteurs de police en assemblée à l'époque indiquée, aucunes réunion pour être tenue si ce ne soit un plus tard, et alors, les membres présents, quel que soit leur nombre, auront plein pouvoir d'agir.

Fait et passé en mon bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, à la date (jour, mois et année) susmentionnée, en présence de James M. Moore et de J. Wood [illegible] témoins compétents, qui ont signé conjointement avec les parties et moi, notaire.

L'original est signé.

J. M. Lapeyre,	Thos. E. Finlay,
S. B. Pothier,	Jno Davidson,
Jno C. Sinnott,	W. S. Mount,
L. Caulfield,	W. C. Nichols,
W. Cooper,	W. F. Schmidt,
Wm. Creevy,	David McCoard,
Gerard Stith,	Wm McCulloch,
E. W. Young,	L. A. Fournier,
W. S. Pike,	L. Jones,
J. F. Zuberbier,	P. Fitzwilliams,
J. Abbott,	Gerard J. Alston,
M. A. C. Robinson,	Jno M. Carr,
Ernest A. Fournier,	Jos. Ellison,
W. Buckner,	Gerard J. Sheveley,
E. Peddemann,	R. C. Benson,
W. A. Allison,	Paul C. Elliott,
H. Bracco Dana,	J. Wood Broadbent,
A. Marmeron, N. P.	

Je certifie que ce qui précède conforme à l'original déposé en mon bureau et dûment timbré. En foi de quoi, je livre la présente sous ma signature et le sceau de mon bureau, à la Nlle-Orléans, ce trois jour d'août 1868.
A. MAZUREAU,
Notaire.

THE NATIONAL

TELEGRAPH

COMPANY.

A new enterprise to be know as the National Telegraph Company has been organized with valuable franchises conferred by a recent act of Congress, for the purpose of establishing Trunk lines of Telegraph on all the principal railroads and mail routes in the United States. The stock is to be based upon the same principle as that of the Merchants' Union Express Company, which recently commenced operations. The design is to interest the entire business community in the enterprise. This is done, not so much to dispose of the stock as it is to secure the business of the country through which the lines pass.

The Capital is to be

$10,000,000

In 100,000 Shares of the par value of

$100 Per Share,

But the actual amount to be paid in Cash is

$35 PER SHARE.

And this amount is to be paid as follows: One per cent at the time of subscribing, and no more, until the entire capital has been subscribed, and then on calls to be made by the Board of Directors; instalments not to exceed five per cent per month. When thirty-five per cent of the par value of the shares has been paid, certificates of stock will be issued. This will give the Company a paid up

Cash Capital of $3,500,000,

Which will be sufficient to duplicate lines to all, or nearly all, the paying points reached by the present monopoly.

The present telegraph Companies of the country have been consolidated into one huge monopoly, and are now earning over six millions of dollars per year, or over one hundred per cent on the actual cost of their lines, their present capital having been watered over one thousand per cent.

The National Telegraph Company have a recognition from the United States Government of the importance of their enterprise, with a grant of the most valuable franchises ever conferred upon a Telegraph Company. No competing line has ever had the right now granted by Congress to this Company to construct, and operate lines over every Railroad and Mail Route in the United States. The position of this Company differs from that of any company ever before organized. The question of the right way is forever settled.

The Stockholders of this Company cannot be sold out or transferred to any other Company. The act of Congress under which this Company has been organized, prohibits any transfer of the franchise granted.

CALLS—HOW TO BE MADE.

One per cent of the Stock will be required on subscribing, and subsequent calls, not to exceed five per cent per month, will be made by the Board of Directors, from time to time, as may be necessary, to supply funds to construct and equip the lines; but no calls will be made after the one per cent is paid until the entire Capital Stock shall have been subscribed.

ACTUAL CAPITAL REQUIRED.

The Company confidently believe that thirty-five per cent of the Capital Stock will construct and fully equip

25,000 Miles Of Wire,

Which will connect all the commercial centres and important places in the United States. This opinion rests upon the most reliable estimates and responsible offers to construct and equip the lines.

The National Telegraph Company is organized under the laws of the State of New York and franchises conferred by an act of Congress, approved July 24, 1866.

President—GEORGE B. SENTER, of Cleveland, Ohio.

Vice President—ROBERT SQUIRES, of New York City.

Secretary—GEORGE B. WALTER, of New York City.

COMPANY'S OFFICE,

Nos. 64 and 66 Broadway, New York.

A limited amount of the Capital Stock of this Company is allotted to this locality, and those having an opportunity, and subscribing, will be placed upon equal terms with its corporators, and will secure the interest in all franchises which have accrued or may hereafter accrue to the Company from any and all sources.

Subscriptions will be received by

DANIEL EDWARDS,

Resident Director for the States of Alabama, Mississippi, Texas and Louisiana,
20, 20 and 22 New Levee street,
New Orleans, La.

—or—

D. WEBSTER,
At the office of R. G. Dun & Co.,
No. 70 Canal street.

Parties subscribing to the Stock will communicate the same by letter to the Resident Director, DANIEL EDWARDS, of this city, at the time of subscribing.

Home Insurance Directory.

Atlantic Insurance Company, No. 19 Camp street—Edward Rigney, President; H. F. Janvier, Secretary.

Crescent Mutual Insurance Company, corner of Camp street and Commercial Place—Thos. A. Adams, President; Henry O. Ogden, Secretary.

Commercial Insurance Company, No. 11 Commercial Place—S. B. Buckner, President; Geo Sweet, Secretary.

Factors' and Traders' Insurance Company, No. 39 Carondelet street—Michael Musson, President; Harmon Doane, Vice President; Ed. A. Palfrey, Secretary.

Firemen's Insurance Co. of New Orleans—B. L. Millaudon, President; E N Ganuchean, Sec'y.

Germania Insurance Company, No. 125 Gravier street—D. Michel, President; E. Maier, Secretary.

Home Mutual Insurance Company, corner Camp and Natchez streets—Alfred Moulton, President; A. W. Hunter, Secretary.

Hope Insurance Company, No. 21 Camp street—H. Peychaud, President; Louis Barnett, Secretary.

Louisiana State Mutual Insurance Company, corner of Common and Carondelet streets—E. Ganuchean, President; L. W. Baquie, Secretary.

Louisiana Equitable Life Insurance Co., No 162 Canal street—Joseph Ellison, President; W. F. Harper, Sec'y.

Union Insurance Company, 18 St. Charles street—A. Chiapella, President; J. M. Crew, Secretary.

Merchants' Mutual Insurance Company, No 104 Canal street—John Pemberton, President; Paul Fourchy, Secretary.

New Orleans Mutual Insurance Company, corner Camp and Canal street—J. Tuyes, President; J. W. Hincks, Secretary.

Pelican Mutual Insurance Company, No. 28 Camp street—Chas. Roman, President; J. Tarleton, Secretary.

Star Mutual Insurance Company, No. 14 Carondelet street—Lloyd R. Coleman, President; Chas. Engsfeld, Secretary.

Louisiana Mutual Insurance Company, corner of Camp and Gravier streets—Chas. Briggs, President; J. P. Roux, Secretary.

Sun Mutual Insurance Company, No. 61 Camp street—Thos. Sloo, President; Thos. Anderson, Secretary.

NEW ORLEANS POST OFFICE.

Time of Arrival and Departure of Mails.

Route 8001.—New Orleans to Brashear, leaves daily (except Sunday) at 7 a. m. Arrives daily (except Sunday) at 5 p. m.

Route 8002.—New Orleans to Canton, departure daily at 5:30 p. m. Arrives daily at 6:30 a. m.

Route 8003.—New Orleans to St. Francisville, supply [illegible] all the offices opened, departure Monday at 5 p. m. and Friday at 5 a. m. Arrives Monday and Friday mornings.

Route 8004.—New Orleans to Carrollton, via Jefferson City, departure Monday and Thursday at 8 a. m. Arrives Monday and Thursday at 6 p. m.

Route 8005.—New Orleans to Barre Settlement Lower Coast, departure Tuesday and Friday at 6 a. m. Arrives Sunday and Thursday.

Route 8006.—New Orleans to Mobile, departure daily at [illegible] a. m. Arrives daily by 7 a. m.

Route 8007.—New Orleans to Covington, La., departure Monday and Thursday, at 6 a. m. Arrives Tuesday and Friday by 6 p. m.

Route [illegible].—New Orleans to Algiers, departure daily at [illegible] a. m. Arrives daily by 11 a. m.

Route [illegible].—New Orleans to Vicksburg, supplying all the offices opened to Vicksburg; also, Red River and Atchafalaya parishes. Departure Tuesday and Saturday at 5 p. m. Arrives on Monday and Friday mornings.

Mails for Lake Coast Tuesdays and Thursdays at 6 a. m., Saturdays at 11½ a. m., Pascagoula, Saturdays at 11 a. m.

Mails for Galveston, Houston, Indianola, San Antonio, Brownsville, Brazos Santiago via New Orleans and Opelousas Railroad, close at 5 a. m. on Sunday and Thursday.

Tariff of Postage for Mexico, Cuba, West Indies, etc.

Guadeloupe, Martinique, French and English Guiana, St. Vincent—18 cents half oz., optional.

Porto Rico, Mexico, Sisal, Porto Rico, St. Thomas, Jamaica, Venezuela, United States of Colombia—10 cents half oz., obligatory.

Bolivia, Chili, Ecuador—34 cen half oz., obligatory.

Office Hours.

Opens at 8 o'clock a. m.; closes at 6 p. m. Sundays office opens at 9 o'clock a. m., closes at [illegible]

[illegible] Postmaster.

INSURANCE.

N. O. Mutual Insurance Company,

Corner Canal and Camp Streets.

NINTH ANNUAL STATEMENT.

Premiums during the year ending 31st December, 1868:

On Fire Risks	$[illegible]
On Marine	48,215 [illegible]
On River	26,337 61
Total Premiums	$415,367 [illegible]
Less Premiums unearned 31st December, 1868	$115,120 00
Return Premiums	7,369 42
	$122,489 42
Net earned Premiums	$300,708 39

Losses:

On Fire Risks	$ 63,361 37
On Marine Risks	52,312 29
On River Risks	5,679 81
	$121,353 42
Taxes	13,930 67
Reinsurance	5,311 54
General expenses, less interest account	11,150 57
Interest on outstanding scrip	27,856 00
	$180,175 39
Profit	$119,533 19

The company have the following assets:

Bills receivable for premiums	$ 7,457 76
Pledge and Mortgage Notes	238,361 65
Due by individuals for premiums in course of collection	62,669 37
Gas Light Co., City R. R. Co., City Bonds, etc., etc.	150,059 94
Scrip of other companies	98,869 35
Real estate	70,668 77
Cash on hand	66,996 66
	$695,184 50
Less Depreciation on the above	58,044 46
Net available assets	$637,010 32
Less Unclaimed interest on Scrip	$ 5,311 [illegible]
Interest payable on outstanding Scrip	27,856 00	33,169 36
	$603,840 76

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

PARISH OF ORLEANS,
City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this 18th day of January, 1869.
JOSEPH CUVELLIER,
Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 14th inst. It was resolved to declare a scrip dividend of FORTY per cent, on the net earned participating premiums for the year ending on the 31st December, 1868, for which certificates will be issued on and after the first of March, and have farther resolved to pay Six per cent interest on the outstanding certificates of scrip, on and after the second Monday of March, 1869.

—DIRECTORS—

Geo. Urquhart,	Chas. Lafitte,
A. Rochereau,	M. Payro,
G. W. Babcock,	W. T. Williams,
T. B. Blanchard,	Aug. Reichard,
W. Steven,	E. Miltenberger,
J. A. White	J. Tuyes.

18th January 1869. jan19

Sun Mutual Insurance Company.

OFFICE OF THE SUN MUTUAL INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS,
January 18, 1869.

THIRTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following for the year ending December 31, 1868.

Amount of Premiums for the year ending December 31, 1868, viz

On Fire Risks	$136,974 95
On Marine Risks	37,144 71
On River Risks	21,475 97
	$195,595 59
Add Unterminated Risks for 1867	$60,412 00
	$247,912 39
Deduct Unterminated Risks for 1868	$59,264 00
Returned Premiums	3,029 17
	$62,293 17
Net Earned Premiums for 1868	$184,720 47

Losses paid during the same period, viz:

On Fire Risks	$30,910 40
On Marine Risks	15,226 34
On River Risks	27,396 04
	$[illegible]

Expenses, Taxes, Discount on Premiums, Rent Account, Re-Insurance, Interest on Scrips and Profit and Loss, less Discount and Interest $[illegible]

	$197,321 37
Net Profits	$87,399 [illegible]

The Company have the following assets:

Consolidated and Railroad City Bonds, (lowest market cash value)	$251,790
State Bonds, &c.	15,200
Bank and Gas Stock, &c.	100,625
Loans and Pledges	33,916 27
Loans on Mortgage	52,500
Bills Receivable	7,975
Premiums in Course of Collection	34,795 65
Scrip of other Insurance Companies	10,351 27
Coupons on State and Railroad Bonds, not collected	18,000
Uncurrent Funds	4,000
Cash on hand	124,542 27
Total Assets	$529,679 46

The above Statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS SLOO, President.
THOS ANDERSON, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
PARISH OF ORLEANS, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me, this eighteenth day of January, 1869.
A. SHELLY,
Second Justice of the Peace,
For the parish of Orleans.

The Board of Directors have resolved to pay SIX PER CENT INTEREST on the outstanding Certificates of Profits; also TWENTY FIVE PER CENT on the balance of the Scrips of the year 1864, on and after the second Monday in February next. And they have further declared a Scrip Dividend of SIXTY PER CENT on the Net Earned Participating Premiums for the year ending Dec. 31, 1868, for which certificates will be issued on and after the 15th day of March next.

THOMAS SLOO, President.
THOS. ANDERSON, Secretary.
J. G. GAINES, Vice President.

—Directors—

JOHN G. GAINES	E. J. HART
HENRY RENSHAW	J. C. RICKS
H. T. LONSDALE	I. H. STAUFFER
S. BISCOE	J. S. BEES
J. C. BARELLI	I. N. MARKS
HUGH WILSON	THOS. SLOO

jan19 1m

SEVENTEENTH ANNUAL STATEMENT
Home Mutual Insurance Company
OF NEW ORLEANS.

In conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement for the year ending December 31, 1868:

Premiums received during the year ending December 31, 1868 including unterminated risks of 1867	$310,219 50
Premiums on Fire Risks	$151,438 27
Premiums on River Risks	119,067 80
Premiums on Marine Risks	39,734 50
	$310,219 50
Less Return Premiums	$1,373 32
Less Premiums on Risks not terminated in 1868	46,754 00
	48,127 32
	$262,092 24

Losses paid during same period—

On Fire Risks	$58,562 30
On River Risks	44,196 88
On Marine Risks	13,733 40
	$116,492 77
Re-Insurance	4,065 54
Taxes	14,995 20
Interest on Scrips, Rebate in lieu of Scrip, Expenses, etc, less Discount and Interest, Profit and Loss, etc	54,884 99
	190,460 87
	$71,613 37

The Company have the following Assets:

Cash	$84,673 15
Loans on Pledges	30,317 00
	$120,990 15
Coupons past due State and City	$17,380 00
Outstanding Accounts in course of Collection	66,028 20
Real Estate	38,415 20
Bills Receivable Premiums	30,000 00
Bank Stocks	$127,125 00	3,261 72
Bonds of the City of New Orleans	347,000 00
Bonds of the State of Louisiana	35,000 00
Bonds of the St. Charles Hotel Company	68,000 00
Stock Valette Dry Dock Company	5,000 00
Scrip of other Insurance Companies	600,125 00
Suspended Stocks and Bonds	8,607 00
	270,512 50
	$1,145,114 37

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

ALFRED MOULTON, President.
A. W. HUNTER, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans
Sworn to and subscribed before me, this 9th day of January, A. D. 1869.
A. SHELLEY,
Second Justice of the Peace,
Parish of Orleans.

The Board of Trustees, at their regular meeting, held this day, unanimously adopted the following resolutions:

Resolved, That Six per cent. Interest be paid on all outstanding Certificates of Profits of this Company on and after the 9th day of February next.

Resolved, That a Scrip Dividend of FIFTY FIVE per cent. be declared on the net earned participating premiums for the year ending December 31, 1868, for which certificates will be issued on and after the 15th day of March next.

Resolved, That TWENTY per cent. of the Scrip issue of the year 1864 be paid to the holders of same on and after the 9th day of February next.

ALFRED MOULTON, President
WM. M. PERKINS, Vice President.
A. W. HUNTER, Secretary.

TRUSTEES

F. E. Cosvenas,	A. H. May,
B. P. Ewell,	J. M. Allen,
Robert Hare,	Jno T. Moore,
Wm. Chambers,	Jno C. Rogers,
A. Moulton,	W. M. Perkins.

jan12 1m

INSURANCE.

Louisiana Mutual Insurance Company.

Fourteenth Annual Statement.

In conformity with the requirements of their Charter the Company publish the following statement:

Total Premiums for the year ending 28th February, 1868	$[illegible]
Viz—Fire Premiums	$[illegible]
Marine Premiums	108,[illegible] 70
River Premiums	103,[illegible]
	$[illegible] 62
Less Return Premiums	$ 3,[illegible] 76
Less Unearned Premiums	6,[illegible] 00
Net Earned Premiums	$[illegible] 67

Losses Paid

Fire Losses	$ 66,097 [illegible]
Marine Losses	194,572 72
River Losses	84,[illegible] 00
	$345,002 14
Discount in lieu of Scrip	34,348 00
Taxes and Internal Revenue	24,741 [illegible]
Expenses, Rent, etc., less Discount Account	32,510 [illegible]
Six per cent. Interest on outstanding Scrip to 1st March, 1868	37,777 00
	$481,[illegible]
Reserved for Unadjusted Losses	$ 11,277 00

The Company have the following Assets, which in the Report of the Finance Committee of the Company, unanimously adopted by the Board of Trustees, are declared, after all allowances and deductions are made, to be equivalent to a Cash Capital of $[illegible], viz:

Invested in Real Estate	$ [illegible] 11
Invested in Mortgage on Real Estate	70,019 20
Invested in City and other Bonds	22,[illegible] 00
Invested in Bank and other Stocks	138,[illegible] 00
Invested in Scrip of Insurance Companies	138,[illegible] 00
Loaned on Pledges	15,[illegible] 00
Bills Receivable	46,[illegible] 00
Premiums in course of Collection	27,[illegible] 71
Cash on hand	111,[illegible]
	$[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

CHAS. BRIGGS, President.
J. P. ROUX, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me, this 23d day of March, 1868.
PAUL W. COLLENS,
Third Justice of the Peace.

Six per cent interest on all outstanding Scrip will be paid to the legal holders thereof on the second Monday of May next.

CHAS. BRIGGS, President.
ANT. CARRIERE, Vice President.

TRUSTEES

Charles Briggs,	A. R. Montgomery,
Ant. Carriere,	A. Lemourt,
Geo. A. Fosdick,	Frank Williams,
B. Brugier,	Thomas Byrne,
Chas. Lafitte,	John Thornhill,
John S. Maunsell,	W. A. Violett,
P. Anderson,	Hugh Macdonald,
Alfred Kearny,	Wm. M. Pinckard,
A. Fariche,	John S. Wallis,
Geo. W. Dunbar,	George Foster,
S. F. Stockmeyer,	Andrew Stewart,
Geo. W. Hyneon,	L. B. Pethier,
Arch'd Montgomery,	John Phinn, Jr.,
Henry J. Vose,	S. Flaggio,
E. Marquese,	James Gallier,
Chas. Weisbaer,	Rudolph Sieg.
R. F. Given.	

NINETEENTH ANNUAL STATEMENT
—OF THE—
Crescent Mutual Insurance Company.

New Orleans, May 23, 1868.

The Trustees, in conformity to the Charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th day of April 1868:

Fire Premiums for year	$236,122 [illegible]
Marine Premiums for year	94,062 [illegible]
River Premiums for year	177,584 [illegible]
	$507,770 [illegible]
Total net earned Premiums	$447,864 [illegible]
Fire losses paid and estimated	$ 80,500 [illegible]
Marine	67,074 00
River	38,972 67
Paid Taxes	26,015 54
Paid Reinsurance and discount in lieu of scrip	60,108 39
Paid interest, return premiums, genera, expenses, etc, discount, etc	97,043 [illegible]
	$369,813 [illegible]
Net Profits	$51,[illegible]

The Company have the following Assets:

Bills Receivable	$ 37,694 36
Loans on Bonds and Mortgage	69,343 33—$106,997 69
Cash on hand	$104,377 34
Loans on pledge of stocks on demand	63,400 00—$167,977 34
Loans on pledge of stocks on time	$ 11,300 00
Real Estate	75,000 00
Scrip of other companies and scrip account	45,062 40—$131,372 40
Consolidated City Bonds	$ 30,000 00
City Bonds	30,000 00
Bank and other stocks	190,587 17—$338,587
Coupons for City Bonds past due	$4,400 00
Due for premiums in course of collection	41,620 00
	$775,511 00

The Company have also—

Suspended Notes, Stocks and Bonds	$430,[illegible] 27
Forfeited scrip account	7,000 [illegible]
Interest uncalled for	$7,000 20

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

PARISH OF ORLEANS,
City of New Orleans
Sworn to and subscribed before me, this 23d day of May, 1868.
PARIS CHILDRESS,
Second Justice of the Peace, Parish of Orleans.

The Company will pay interest at 6 per cent. in cash on all its Outstanding Certificates of Scrip to the legal holders thereof, on and after the second Monday in June next. The Board of Trustees have also declared a Scrip Dividend of THIRTY THREE AND ONE-THIRD per cent, on the earned premiums entitled to participation, for the year ending April 30, 1868, for which certificates will be issued on and after the first Monday in August next, free of Government tax.

THOMAS A. ADAMS, President.
SAMUEL B. KENNEDY, Vice President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

DIRECTORS

John Watts,	C. T. Buddecke,
Samuel B. Newman,	P. B. Foley,
Wm. Edwards,	A. G. Ober,
P. Sirme,	A. Thompson.
John Phelps.	

Factors' and Traders' INSURANCE COMPANY,

39 .... Carondelet Street 39

NEW ORLEANS, LA.

SECOND ANNUAL STATEMENT.
Year ending 30th April, 1868.

PREMIUMS for the year	$336,255 70
LOSSES paid	193,710 66
ASSETS, 30th April, 1868	666,984 15

CASH DIVIDENDS DECLARED,
TO STOCKHOLDERS,
In Capital Stock Department, TEN PER CENT.
In Premium Department, FIFTEEN PER CENT

This Company continues to issue Policies on FIRE, RIVER and MARINE RISKS, at the current rates of Premium.

All dividends of the Company are payable CASH, without discount.

MICHEL MUSSON, President.
HARMON DOANE, Vice President.
ED. A. PALFREY, Secretary.

TRUSTEES:

Moses Greenwood,	Richard Milliken,
J. W. Burbridge,	Samuel E. Moore,
W. A. Johnson,	Wm. H. Henning,
John I. Noble,	J. J. Warren,
John Chaffe,	Simon Bien,
Hugh Moore,	S. T. Buckner,
Marshall J. Smith,	Sam'l Friedlander,
I. Caulfield,	H. Freiden,
Alfred S. Huntington,	Wm. Creevy,
L. H. Terry,	E. W. Burt,
J. D. Blair,	Joseph Hey,
Robert Pitkin,	Perry Nugent,
S. Gambon.	

LEEDS'S FOUNDRY,

(ESTABLISHED IN 1826.)

Corner of Delord and Fouchor Streets.

WE beg leave to inform our friends and the public generally that we are prepared, as formerly, to manufacture Steam Engines, Boilers, Sugar Mills, Sugar Kettles, Draining Machines, Saw Mills, Cotton Presses, Newell Screws, Gin Gearing, Furnace Mouths, Grate Bars, all kinds of Plantation and Steamboat Works and every description of Machinery for the South.
sept16 1y LEEDS & CO

JULIUS LOEFFLER,

(Successor to Chas. Loeffler,)

— GAS FITTER —

AND DEALER IN

Gas Fixtures, Gas Pipes, Fittings, Etc.,
NO. 126 CHARTRES STREET,
Between St. Louis and Toulouse, New Orleans.
aug29 1y

REVOL,

GUN MAKER,

210 .... Chartres Street 210

(Golden Medal 1868.)

ALL KINDS OF FIRE ARMS REPAIRED.

Keeps constantly on hand English and French Guns, Pistols, Gun Materials, Nipples, Revolver Caps, and all kinds of Sporting Ammunition, &c.

JOHN R. KEEP, JEE. A. HOGAN,

KEEP & HOGAN,

Importers and Dealers in

HARDWARE,

18 TCHOUPITOULAS STREET AND 18 NEW LEVEE STREET, NEW ORLEANS.
jan7 3m

73 .... CAMP STREET 73

E. HEATH,

Dealer in
UPHOLSTERER'S MATERIALS,
WALL PAPER, CURTAIN GOODS,
Shades, Cornices, &c., &c.
nov28 3m

A. BROUSSEAU & CO.,

17 .... Chartres Street 17

IMPORTERS and Dealers in CARPETS, Floor Oil Cloths, China and Cocoa Matting, Table and Piano Covers, Window Shades, Crumb Cloths, Rugs, Mats, Carriage, Table and Enamel Oil Cloths, Curtain Materials, Lace, Reps, Damasks, Cornices, Bands, Pins, Gimps, Loops, and Tassels, Hair Cloth, Plush, Moquette, etc. sept27 1y op

TREATMENT

—OF—

SECRET AND CUTANEOUS DISEASES, SYPHILIS, GONORRHEA, ULCERATIONS, OBSTRUCTIONS, ERUPTIONS, EXEMA, SCROFULA, SCURVY, &c.

E. GAUDOZ,
[illegible] graduated from the Paris University.
Corner Canal and Burgundy Streets. jan25 1y

THE NEW ORLEANS DAILY BEE

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.

Office, No. 73 Chartres Street.

RATES OF ADVERTISING

Squares	1 month	3 mon.	6 mon.	9 mon.	12 mon.
One	$12	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Two	22	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Three	30	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Four	38	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Five	45	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Six	52	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Seven	58	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eight	64	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Nine	70	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ten	76	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eleven	82	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Twelve	88	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thirteen	94	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fourteen	98	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fifteen	106	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thirty	175	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

THE SEMI-WEEKLY BEE

Is published every Tuesday and Saturday mornings. Subscription, $4 per annum, in advance. Single copies [illegible] cents.

RATES OF ADVERTISING

Squares	1 mo.	3 mos.	6 mos.	9 mos.	12 mos.
One	$5	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Two	8	16	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Three	10	22	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Four	13	27	35	[illegible]	[illegible]
Five	15	32	42	[illegible]	[illegible]
Ten	30	56	75	[illegible]	[illegible]
Fifteen	40	75	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thirty	70	120	[illegible]	[illegible]	[illegible]

New Orleans, Opelousas and Great Western Railroad.

U. S. MAIL ROUTE BETWEEN NEW ORLEANS, WESTERN LOUISIANA AND TEXAS

The Railroad FERRY BOAT will leave the foot of St. Ann street, opposite Jackson Square, DAILY at 7 a. m., connecting with the PASSENGER TRAIN leaving Algiers at 8 a. m.

Shippers and consignees of freight, by giving notice to the New Orleans Transfer Company, corner Camp and Common streets can have their goods received or delivered in any part of the city at reduced rates of drayage.

Freight for stations on the road for landings on the Teche, and for Opelousas, deliverable at New Iberia or St. Martinsville, received daily (Sundays excepted) from 7 a. m. to 5 p. m. at the foot of St. Ann street.

Freight for all points on Bayou Lafourche between Labadieville and Lockport, for Bayou Bœuf Canal, and for Houma, will be received and transported through via Terrebonne, Lafourche and Terrebonne stations, at through steamboat rates.

All outward freight payable at the time of shipment and all inward freight on delivery.

G. W. R. BAYLEY,
dec1 Superintendent.

Notice.

IN CONFORMITY with an order from the Honorable the Fourth District Court of New Orleans dated October 13th, 1868, the undersigned, appointed Commissioners by said Court on application of the City of New Orleans and in conformity to a resolution of the Common Council numbered 144 (new series), approved [illegible] for the purpose of making an estimate and assessment for the opening of [illegible] street in the Third District, from [illegible] street to [illegible] street, according to a plan drawn by [illegible] [illegible] of which is on file [illegible] according to which [illegible] is proposed to open the following street, to wit: [illegible] street from Louisa to Congress, a distance of [illegible] feet [illegible] inches and [illegible] lines, with a uniform width of [illegible] feet [illegible] inches [illegible] lines. The said street to be opened as per plan herewith filed for special reference.

Notice is given to all persons interested that the undersigned Commissioners have deposited in the office of the said estimate and assessment for the opening of the said street, with a plan thereof, in the office of the Clerk of the said Fourth District Court, for inspection by the persons interested, and that the said estimate and assessment will be presented to said Court for confirmation according to law on MONDAY February 8, 1869.

All persons whose rights or interests may be affected thereby may state specially their objections in writing, ten days after the last publication of this notice, such objections to be filed with the Clerk of the said Fourth District Court, in order that said Commissioners may reconsider and alter or amend their estimate and assessment, if they deem proper, before presenting the same for confirmation according to law.

JULES BENIT,
H. DUCATEL,
THOS THEARD. } Commissioners.

Notice.

IN CONFORMITY with an order of the Honorable the Fourth District Court of New Orleans dated October 13th, 1868, the undersigned, appointed Commissioners by said Court on application of the City of New Orleans and in conformity to a resolution of the Common Council numbered 141 (new series), approved [illegible] for the purpose of making an estimate and assessment for the opening of [illegible] street, from [illegible] street to [illegible], according to a plan drawn by [illegible] of which is on file in the office of [illegible], according to which [illegible] is proposed to open the following street [illegible] a distance of [illegible] feet [illegible] inches, with a uniform width of [illegible] feet [illegible] inches. The said street to be opened as per plan herewith filed for special reference.

Notice is given to all persons interested that the undersigned Commissioners have deposited their estimate and assessment for the opening of said street, with a plan thereof, in the office of the Clerk of said Fourth District Court, for inspection by parties interested, and that the said estimate and assessment will be presented to the said Court for confirmation according to law on MONDAY February 8, 1869.

All persons whose rights or interests may be affected thereby may state specially their objections in writing, ten days after the last publication of this notice, such objections to be filed with the Clerk of the said Fourth District Court, in order that said Commissioners may reconsider and alter or amend their estimate and assessment, if they deem proper, before presenting the same for confirmation according to law.

JULES BENIT,
H. DUCATEL,
THOS THEARD. } Commissioners.

Dr. C. Blancke,

416 & 418... St. Charles St... 416 & 418

GREAT REVOLUTION IN DENTISTRY

ALUMINIUM! ALUMINIUM

THE LATEST DISCOVERY OF THE AGE

GREAT SUCCESS:

DR. C. BLANCKE begs leave to inform his friends and the public generally that he [illegible] in this newly discovered metal, executed in the most skillful manner. The Aluminium sets are far superior to Gold or Silver for comfort and durability, being lighter, cheaper and not susceptible of being acted on by acids.

J. A. CASADAVANT.

SURGEON DENTIST,

NO. 200 CANAL STREET,
BETWEEN BURGUNDY AND RAMPART STS

HE continues to perform all operations in Dental Surgery in the most [illegible] manner. He inserts Artificial Teeth in [illegible] French, Spanish and English [illegible]

J. S. KNAPP, D. D. S.

Attends to all branches
—Of the—
DENTAL PROFESSION,
as heretofore. Office and residence [illegible] Canal.

A. Thomson & Co.,

SUGAR, SYRUP AND MOLASSES REFINERS
—AND—
IMPORTERS AND DEALERS

In Foreign and Domestic
SUGAR AND MOLASSES.
sept ly 4 Tchoupitoulas Street

LUMBER! LUMBER!

GEORGE MERZ,

Planing Mill and Lumber Yard,
Corner Toulouse and Robertson Streets,
(Old Basin.)

SEASONED and other Well Seasoned Boards, Doors and all kind of Building Material are offered to the trade at the lowest prices.
Shipments particularly attended to. sept1 ly

L. DECHAMPS,

20 .... St. Louis street 20

DIRECT IMPORTER OF FRENCH WINES AND BRANDIES, CORDIALS, SWISS ABSINTH, KIRSCHWASSER, FRUITS IN BRANDY, FRUITS IN THEIR JUICES, [illegible]

Sole Importer of the Wines Pauget, [illegible] Bordeaux
jan8 ly

Premium Cooperage.

TO MERCHANTS AND PLANTERS.

THE undersigned call the attention of Merchants and Planters to his large stock of Molasses, Whiskey and Half Barrels, Sugar Hogsheads, Cisterns, [illegible] constantly on hand a large stock of [illegible] and Hoop-poles, which he is prepared to offer at moderate prices and free of delivery.

31, 32 and 33 Front str. between [illegible]
nov 22 ly [illegible] J. BERK. ST

WILLIAM CREEVY,

SHIPPING AND COMMISSION MERCHANT.

33 .... Carondelet Street 33
nov4 3m

COSTUMES, DOMINOS, ETC.

Mme. GROUX,

93 .... Conti Street 93

(Costumière de l'Opéra)

HAS the largest and most complete assortment of COSTUMES AND MASKS in New Orleans.

Costumes for Balls, Theatricals, Carnivals, also Dominos and Masks of every kind and character, [illegible]

For Rent.

A ONE STORY FRAME HOUSE IN KER[illegible] street, between Carroll and Dauphine [illegible]. Rent low. Possession will be given immediately. Apply at the corner of Esplanade and Dauphine streets, Third District. [illegible]

Spices! Spices! Spices!

ALL kinds of GROUND SPICES, Pepper, Cinnamon, Ginger, Allspice and Cloves, put up in Fresh Ground and for sale by
NORMAN & REISS.
aug16 6m 121 and 125 Old Levee street.

Extract of Coffee

CONSTANTLY MANUFACTURED,

and for sale by
NORMAN & REISS.
aug16 6m 121 and 125 Old Levee street.

Pure Ground and Parched Coffee.

WE Grind COFFEE daily which we guarantee pure, and sell at low figures. PARCHING done for Steamboats and Boat Stores at the shortest notice and reasonable terms, by
NORMAN & REISS,
aug16 6m 121 and 125 Old Levee street.

Barber Pole Candy.

ALL kinds of Pure Stick and Fancy CANDIES, and every article in the CONFECTIONARY LINE, constantly manufactured and for sale at the lowest market prices, by
NORMAN & REISS.
aug16 6m 121 and 125 Old Levee street.

Vermicelli——Macaroni.

ALL kinds of Paste, such as VERMICELLI, MACARONI, TAGLIARINI, LASAGNETTI, SPAGHETTI, etc., etc., constantly manufactured and for sale at the lowest market prices, by NORMAN & REISS.
aug16 6m 121 and 125 Old Levee street.

MR. ALBERT FABRE, for many years one of the Superintendents of the Public Schools of New Orleans, offers his services as a Teacher of the ancient and modern languages (English, French, Spanish) and the Mathematics, and Physical Sciences. Any communication sent to the Bee office, 73 Chartres Street, will be promptly attended to.
sept6 tf